

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA REUNION

Du 13 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal de la Commune de CLUIS s'est réuni le Vendredi 13 Avril 2018 à 20 heures, Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude MINET, Maire.

Présents : Mmes MM. MINET, BALLEREAU, VINCENT, PAPI, GORGES, CHAVENAUD, FRADET, LADANT, GUILLAUME, PARSAT.

a été nommé secrétaire : Monsieur FRADET Olivier

Monsieur le Maire ouvre la séance en annonçant qu'il convient de rajouter dans l'ordre du jour : Admissions en non valeur - Budget Service Assainissement.

Après approbation du procès verbal de la séance précédente, l'ordre du jour est abordé.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

Section de Fonctionnement = 115 315.13 €

Section d'Investissement = 149 720.10 €

BUDGET LOTISSEMENT

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

Section de Fonctionnement = 10 684.61 €

Section d'Investissement = 35 512.82 €

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à :

– section de Fonctionnement = 1 063 981.13 €

– section d'Investissement = 1 022 667.80 €

Le programme d'investissement comprendra :

- La Rénovation de la Maison d'Expression et de Loisirs
- L'achèvement de l'aménagement des Jardins de la Mairie
- La participation aux travaux du RIP 36
- L'acquisition de tablettes numériques pour l'école et de matériel informatique pour la Mairie
- Les Travaux d'enfouissement des réseaux Ruelle des Fossés et d'extension Réseaux Basse Tension Route d'Aigurande

Les Associations locales recevront les subventions habituelles.

BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE BOIS

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- Section de Fonctionnement = 55 564.23 €
- Section d'Investissement = 161 426.85 €

FONDS SOLIDARITE LOGEMENT 2018

Ce dispositif de solidarité, piloté par le Conseil Général, permet à chaque Commune de faire bénéficier ses concitoyens d'un ensemble de moyens, d'actions, d'accompagnements, favorisant leur accès ou leur maintien dans leur logement.

La Commune accepte de maintenir sa participation à celle de l'année passée (1.66 € par résidence principale) soit **801.78 €** (483 résidences principales - Source INSEE RP 2014).

FONDS D'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTE

Le Conseil Municipal accepte de participer au financement du fonds d'Aides aux jeunes au titre de l'année 2018, à raison de 0.70 € par jeune de 18 à 25 ans soit 28 €.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2018

La Commune participera cette année encore au concours des Maisons Fleuries.

ADMISSION EN NON VALEUR - BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le Receveur Municipal, le Conseil Municipal approuve :

⇒ les admissions en non valeur pour un montant de 673.89 €. - Budget Service Assainissement - et feront l'objet d'un mandat de dépenses au compte 6541 « créances admises en non valeurs ».

QUESTIONS DIVERSES

Archers du Luma : Ce club, qui compte 33 licenciés, s'est vu décerner le label Bronze par la Fédération Française de Tir à l'Arc.

Les Etablissements LAFORET Machines Agricoles ont changé de propriétaire, la reprise est assurée par les Etablissements BATARD.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 15.